* * *

Tels sont les traits dominants du traitement de *-ps-* en latin. La tendance naturelle de la langue n'était en aucune position à son maintien. Des résistances de divers ordres retardaient toutefois son évolution et même l'empêchaient dans les milieux cultivés : la connaissance du grec, l'analogie, la crainte de dissocier les formes d'un même paradigme (surtout en finale, cf. *trabs*, *plebs*, *aegilops*), le sentiment de la composition (*absimilis*, *obstare*), aboutissant parfois chez de faux lettrés au rétablissement dans la graphie de préfixes imaginaires.

Il semblerait, d'après les exemples tardifs que nous en donnons, la plupart postérieurs au IIIe siècle p. C., que les altérations soient récentes. Elles sont, en effet, assez rares dans les inscriptions, exceptionnelles dans les tablettes d'exécration[1]. Mais on peut, grâce aux exemples de Plaute (*issula*) et de Cicéron (*Consanus*), admettre que leur origine est ancienne. L'évolution du groupe vers sa simplification, bien qu'il fût sans cesse réintroduit par les emprunts, n'a pas cessé dans la langue populaire, traduite avec un certain retard dans la graphie des sujets non cultivés et surtout non hellénistes.

J. André.

IV

SUR LA PLACE DES FINS DE MOTS DANS LA PARTIE CENTRALE DE L'HEXAMÈTRE LATIN[2]

PAR J. PERRET

Professeur à la Sorbonne

Sommaire. — *La distribution des mots ne dépend pas uniquement des césures ou du rythme métrique. Les Latins semblent avoir éprouvé un désa-*

1. C'est que le vocabulaire de ces textes aux formules stéréotypées est très restreint et que les mots grecs y sont très rares parce que techniques.

2. La documentation rassemblée dans cette étude, les idées qu'elle propose ont été dis-

grément positif à ce que les seconds demi-pieds des IIe et IIIe pieds fussent constitués par des fins de mots. La phonétique du mot joue un rôle dans l'hexamètre comme dans la versification des comiques. Simplifications que ces vues peuvent apporter à une théorie des césures.

Troisième pied

On sait qu'en latin le IIIe pied de l'hexamètre n'est presque jamais « formé par un mot ou une fin de mot[1] ». Ou, pour le dire en des termes plus généraux et mieux appropriés aux faits[2], la thésis du IIIe pied (III T) n'est presque jamais constituée par une fin de mot[3]. Les exceptions sont très rares : quatre vers d'Ennius (*Ann.* 43, 230, 522 ; *Var.* 14), dont trois tout à fait aberrants pour ne comporter aucune césure[4] ; trois vers de Lucilius (394, 1076, 1338) ; quatre vers au Ier siècle :

Lucr., I, 570 : at contra si mollia sint primordia rerum
— IV, 493 : et quaecumque coloribus sint coniuncta uidere
Hor., *Ep.* I, 18, 52 : possis. Adde uirilia quod speciosius arma
— *A. P.* 41 : nec facundia deseret hunc nec lucidus ordo

puis plus rien avant la fin du IIe siècle de notre ère.

Comment rendre compte de cet usage?

Il n'y a sans doute pas grand enseignement à tirer du fait que

cutées ou préparée à ma conférence de métrique latine au cours de l'année écoulée. Ce m'est un agréable devoir de remercier ici tous ceux qui m'ont apporté leur aide, en particulier MM. Desmots, Nougaret et Richard, à qui je dois beaucoup.

1. L. Havet, *Cours élém. de métrique*, § 97. — Il convient sûrement de considérer *nescio quis* (*quid, quos*, etc...), *inter se* (*nos, uos*) comme constituant un mot unique (cf. L. Nougaret, *Traité de métrique latine classique*, § 66), car, inclus dans ces groupes, *inter* ou *nescio* forment le IIIe pied chez des poètes qui n'admettent aucun ou presque aucun autre mot à cette place : 20 *inter* chez Lucrèce (références dans Ch. Dubois, *Lucrèce poète dactylique*, p. 639) ; *nescio*, Virg., *Georg.* IV, 55 ; *inter*, Virg., *Aen.* IX, 457. De même au IIe pied, 1 *nescio*, 16 *inter* chez Virgile, 8 *nescio*, 4 *inter* chez Ovide (références dans O. Braum, *De monosyllabis ante caesuras hexametri latini collocatis*, Diss. Marbourg, 1906, p. 21-26 et 43). Il est curieux de constater chez Silius, qui n'a aucun autre exemple de IIe pied formé d'un mot ou d'une fin de mot, 3 *inter* formant ce IIe pied devant un nom trochaïque (I, 450 ; II, 321 ; XII, 536).

2. L'interdiction s'applique également à des cas où le IIIe pied s'étendrait sur deux mots ; cf. *infra*, p. 206-207.

3. Nous employons, suivant l'usage des modernes, arsis au sens de premier demi-pied et thésis au sens de deuxième demi-pied de chaque pied de l'hexamètre : III T signifie thésis (ou deuxième demi-pied) du IIIe pied ; II A signifie arsis (ou premier demi-pied) du IIe pied, etc...

4. Sûrement à dessein (cf. L. Nougaret, *op. cit.*, § 83 ; J. Marouzeau, *Traité de stylistique latine*, 1946, p. 302) ; mais ces hardiesses n'ont pas suscité d'imitateurs.

l'hexamètre grec prêterait à une observation analogue : là non plus, le III^e pied n'est presque jamais formé par un mot ou une fin de mot.

Mais l'usage latin ne saurait être considéré comme un décalque pur et simple de l'usage grec ; il est peu vraisemblable que les poètes latins se seraient aussi rigoureusement astreints à se conformer à une pratique qui eût été chez eux dépourvue de signification ; les caractères propres de leur langue, si différente de la grecque, notamment en ce qui concerne le traitement des mots accessoires et la phonétique de l'élision, leur imposaient dans une large mesure de se faire eux-mêmes leurs lois. Il n'est même pas certain que la lecture des poètes et des grammairiens grecs leur permît de reconnaître avec précision ces usages, ces tendances inégalement impératives, qui définissent la structure de l'hexamètre grec et qu'il a fallu souvent tout l'effort de la philologie moderne pour mettre en lumière.

En second lieu, on se gardera de poser en principe que l'usage grec et l'usage latin, si conformes qu'ils apparaissent, ont même signification, doivent recevoir une même explication. Partie intégrante de deux systèmes phonétiques et rythmiques différents, la même disposition matérielle peut avoir des valeurs tout à fait différentes elles aussi : en grec et en latin, des intermots apparaissent après IV A ; ils doivent avoir, cependant, une valeur bien différente, puisque en 1.000 vers d'Homère ou d'Apollonios une ponctuation forte ne s'y rencontre que trois ou quatre fois, tandis qu'on en trouve à cette place plus de cinquante en 1.000 vers de Virgile ; on ferait des observations analogues sur ce que signifie dans l'une et l'autre langue l'intermot placé après le trochée III^e. Ainsi de tout le reste. Peut-on même s'assurer, en principe, que le phénomène de la césure recouvre dans les deux langues la même réalité? Il est au moins de fortes raisons d'en douter.

Ce serait donc une erreur de méthode de vouloir expliquer d'emblée les faits latins par les faits grecs. Il faut d'abord essayer de les comprendre à l'intérieur du système linguistique auquel ils appartiennent.

Du point de vue latin, les métriciens évoquent généralement, pour rendre compte de l'usage qui nous occupe, deux raisons, d'ailleurs connexes.

I) Rapport de cet usage à l'équilibre général du vers : les poètes latins ont évité de placer un intermot après le III^e^ pied parce que le vers, exactement partagé en deux, aurait perdu son unité. — La justification proposée ne vaut guère : l'alexandrin français, le pentamètre élégiaque, l'octonaire ïambique, avec leur césure exactement médiane, n'en sont pas moins, et quelles que soient leurs origines, des vers équilibrés. Mais surtout le fait supposé est inexistant : dans l'hexamètre latin, les intermots placés après le III^e^ pied sont innombrables. Virgile, Ovide, pour ne retenir que les artistes les plus exigeants, ne se sont même jamais refusés à ce que cet intermot eût syntaxiquement quelque importance, voire plus d'importance que l'intermot placé dans le même vers à la penthémimère. Dans les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, on en compte au moins une quinzaine d'exemples et il en est à peu près la même proportion dans les deux premiers livres des *Métamorphoses* :

Buc. III, 33 : est mihi namque domi pater, est iniusta nouerca
— VI, 66 : utque uiro Phoebi chorus assurrexerit omnis
— IX, 3 : quod numquam ueriti sumus, ut possessor agelli
— IX, 24 : et potum pastas age, Tityre, et inter agendum
(Cf. *Georg.* IV, 168 ; *Met.* I, 345, 414 ; II, 588.)

et, avec une conjonction de coordination à IV A, des vers tels que :

Georg. III, 6 : quoi non dictus Hylas puer et Latonia Delos
(Cf. *Buc.* I, 62 ; X, 39 ; *Georg.* I, 358 ; II, 239 ; III, 95, 396 ; IV, 49, 246, 478 ; *Met.* I, 87, 352 ; II, 183, 191.)

Sans doute, ces vers ne sont pas très nombreux, mais ils existent. Ils manifestent donc que l'équilibre du vers n'était pas forcément compromis par la présence d'un intermot même sensible après III T. En revanche, ce que nous avons précédemment noté nous assure que, pour éveiller une sensation désagréable à l'oreille des Latins, il n'était pas besoin que l'intermot consécutif à III T fût sensiblement marqué : dans les vers (incorrects) de Lucrèce ou de l'*Art poétique* cités ci-dessus, l'intermot consécutif à III T est beaucoup moins sensible que dans les vers de Virgile ou d'Ovide. Ceci montre assez qu'il ne s'agit pas d'équilibre du vers, mais de structure verbale ; ce qui est proscrit, ce n'est pas qu'un intermot, même sensible, intervienne après III T, c'est que III T, si peu

marqué que puisse être l'intermot qui suivra, soit constituée par une fin de mot.

II) Rapport de cet usage à la distribution des césures : si III T était constituée par une fin de mot, le vers, ne comportant ni penthémimère ni trochaïque III^{e}, comporterait inévitablement une césure hephtémimère et cette césure devrait intervenir après un monosyllabe ; c'est cette situation de la césure après monosyllabe qui a paru déplaisante. — Il est certain que dans tous les hexamètres la césure suit beaucoup plus souvent une finale qu'un monosyllabe ; cela tient pour une part à ce qu'il y a plus de polysyllabes que de monosyllabes ; il est possible aussi que la présence d'un monosyllabe devant une césure, avec les deux intermots tout proches qui le définissent et l'encadrent, ait pu créer dans le rythme un élément d'incertitude. Pourtant, si nous observons la pratique de Virgile dans les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, celle d'Ovide dans les deux premiers livres des *Métamorphoses*, nous voyons qu'à la penthémimère (pour laquelle nous disposons d'exemples beaucoup plus nombreux) ce danger ne leur a pas paru imposer l'exclusion absolue du monosyllabe devant la césure et parfois nous croyons entrevoir leurs raisons.

Monosyllabes en relief et, de ce fait, pleinement appropriés à leur place devant la césure :

Georg. II, 174 : magna uirum ; tibi res antiquae laudis et artis
— IV, 232 : Taugete simul os terris ostendit honestum
— IV, 322 : ima tenes, quid me praeclara de stirpe deorum
(Cf. *Buc.* III, 4, 8 ; *Georg.* I, 36 ; IV, 332, 356 ; *Met.* I, 247, 358, 660 ; II, 638.)

Monosyllabes absorbés en des groupes syllabiques plus étendus et, de ce fait, ne donnant lieu à aucune incertitude rythmique :

Buc. II, 19 : despectus tibi sum, nec qui sim quaeris, Alexi
— VII, 43 : si mihi non haec lux toto iam longior anno est
Georg. IV, 358 : duc age duc ad nos ; fas illi limina diuom
(Cf. *Buc.* III, 31, 72 ; *Georg.* I, 118 ; *Met.* I, 203, 426, 431, 503, 773 ; II, 188, 303, 852.)

Césure peu marquée et, de ce fait, ne souffrant pas d'être précédée d'un monosyllabe même tout à fait insignifiant :

Buc. VIII, 62 : Haec Damon. Vos, quae responderit Alphesiboeus

Georg. I, 204 : Praeterea tam sunt Arcturi sidera nobis
— I, 239 : obliquos qua se signorum uerteret ordo
— II, 402 : atque in se sua per uestigia uoluitur annus
(Cf. *Georg.* III, 227, 548 ; *Met.* I, 175, 686 ; II, 57, 169, 310, 614, 778, 862.)

en particulier, chez Virgile, vers où la penthémimère intervient après une conjonction de coordination monosyllabique :

Buc. III, 87 : iam cornu petat et pedibus qui spargat harenam
(Cf. *Buc.* VII, 52 ; X, 36 ; *Georg.* I, 91, 194, 346 ; II, 130, 214, 240, 506.)

En tous les exemples que nous venons de citer, le monosyllabe antérieur à la césure est précédé d'un mot court (autre monosyllabe ou pyrrhique) ; c'est en vertu d'une loi propre à la structure du IIe pied, loi dont nous aurons à nous occuper tout à l'heure et dont nous verrons qu'elle n'a aucun rapport avec les exigences de la penthémimère. On ne voit pas, en effet, pourquoi la netteté de la césure et la sûreté du rythme auraient dû être nécessairement troublées si le mot qui précède le monosyllabe avait été plus long, comportant deux demi-pieds ou plus. Sans doute, devant une pause, la succession immédiate d'un mot long et d'un monosyllabe risque-t-elle de produire un effet insolite. Mais — et nous retrouvons ici les catégories précédemment distinguées — cet effet n'est pas forcément hors de propos (cas des monosyllabes en relief) ; mais cet effet n'est pas inévitable, d'abord parce que le monosyllabe peut faire syntaxiquement bloc avec le mot qui le précède (cas des monosyllabes absorbés), ensuite parce qu'à la césure ne répond pas toujours une pause si fortement marquée qu'elle doive toujours conférer aux mots qui la précèdent un relief exceptionnel (cas de la césure peu marquée). Nous en verrons tout à l'heure (p. 210) des exemples pour la penthémimère ; rappelons-en ou imaginons-en quelques-uns pour l'hephtémimère.

Monosyllabes en relief. Virgile, Horace ont écrit :

Aen. VI, 222 : coniciunt. Pars ingenti subiere feretro
Sat. I, 1, 84 : non uxor saluum te uolt, non filius, omnes

On ne voit pas en quoi le rythme serait brisé ou la césure méconnaissable s'ils avaient écrit *ingenti pars* et *te uiuere uolt* (cf. encore Hor., *A. P.* 41 cité ci-dessus p. 201). Qu'y aurait-il, d'un point de vue rythmique, de scandaleux dans un vers tel que :

*infelix ! at frigida mors amplectitur artus

Monosyllabes absorbés. Horace a écrit :

Sat. II, 8, 76 : commoda dent ; ita uir bonus es conuiuaque comis

En quoi le vers serait-il rythmiquement compromis si l'on substituait *commodus* à *uir bonus*? Cf. encore Lucr., I, 570, cité ci-dessus p. 201.

Césure peu marquée. Horace a écrit :

Ep. II, 2, 75 : hac rabiosa fugit canis, hac lutulenta ruit sus

En quoi le rythme ou la césure seraient-ils moins bons si on lisait au début de ce vers : *hac stridunt serpentes*? Ou encore si, dans les vers des *Bucoliques* cités ci-dessus, p. 203, on substituait *timuissent* à *ueriti sumus*, *Orestes* à *Hylas puer*, si l'on écrivait *est mihi nam pater improbus*?

Il serait facile de multiplier les exemples. On n'arrive pas à voir comment l'interdiction de constituer III T par une fin de mot pourrait résulter des nécessités du rythme et, en particulier, des exigences de la césure hephtémimère.

Mais on peut à cette hypothèse faire encore une autre objection. Contrairement à ce qui a lieu en grec, on peut concevoir en latin des vers où III T serait constituée par une fin de mot et qui n'auraient pas pour autant leur césure à l'hephtémimère. Il s'agit des vers où III A tombe sur une finale élidée devant polysyllabe. Il est douteux que, dans tous les cas où le fait se produit, la césure penthémimère soit purement et simplement supprimée :

Georg. I, 300 : frigoribus parto agricolae plerumque fruontur
— II, 476 : quarum sacra fero ingenti percussus amore
Aen. I, 540 : permittit patria? Hospitio prohibemur arenae
— I, 653 : praeterea sceptrum, Ilione quod gesserat olim
(Cf. *Georg.* III, 152 ; IV, 245 ; *Aen.* I, 647 ; V, 814 ; VII, 428 ; XI, 432 ; Hor., *Sat.* I, 3, 119 ; *Ep.* I, 11, 5.)

En de tels vers où la césure semble bien être penthémimère, comment se fait-il qu'aucun poète latin, hormis Lucilius une seule fois, n'ait fait suivre d'un mot de forme dactylique ou spondaïque la finale élidée en III A? On hésitera à croire que ce soit par souci de ménager une hephtémimère bien frappée. Ce n'est pas du

point de vue de l'organisation des césures que des vers tels que :

Lucilius, 394 : Scipiadae magno improbus obiciebat Asellus
*frigoribus parto Alfius Vmbrenusque fruentur
*Musis sacra fero, almo qui percussus amore

semblent avoir été impossibles. On n'en voit pas d'autre cause que le fait pur et simple de la constitution de III T par une fin de mot [1].

Au vrai, les deux explications que nous venons de discuter (équilibre du vers, clarté de la césure) se réfèrent à des facteurs dont l'influence n'a pu manquer d'être réelle. Nous ne voudrions même pas exclure que l'exemple du grec l'eût confirmée. Cependant, même conjugués, ces facteurs n'auraient pu, à ce qu'il semble, déterminer que des tendances, avec les exceptions que comporte toujours le jeu d'une tendance, surtout dans l'ordre rythmique. Ils n'auraient pu instituer un usage aussi inflexible. Dès lors, où chercher le fondement de cet usage sinon dans la phonétique même du latin et, en particulier, dans le caractère spécial qu'y ont les fins de mots? On sait que, dans la versification dramatique, elle aussi adaptée du grec, c'est justement le caractère propre des finales qui donne à l'adaptation latine ses lois les plus inflexibles.

D'ailleurs, la volonté d'éviter jusqu'à l'apparence que III T soit constituée par une fin de mot se manifeste sans doute encore en un autre ordre de faits, et pour lesquels on ne saurait, décidément, évoquer ni l'exemple du grec, ni les exigences des césures, ni celles de l'équilibre général du vers. Lorsque III A est constituée par la pénultième d'un mot dont la finale s'élide, il existe une forte tendance à ce que cette syllabe soit constituée d'une syllabe brève, et cela d'autant plus qu'un intermot rythmiquement important suit la syllabe élidée et concourt, par conséquent, à accroître sa

1. Ce type de vers a retenu depuis longtemps l'attention des philologues (bibliographie et discussion dans E. Norden, *Aeneis Buch VI*, 1903, p. 450-458 ; références dans A. Siedow, *De elisionis aphaeresis hiatus usu in hexametris Latinis ab Ennii usque ad Ovidii tempora*, Diss. Greifswald, 1911). On a tort, croyons-nous, de penser que les poètes évitaient d'élider une finale constituant une arsis devant une initiale portant l'accent du mot ; s'il en était ainsi, les mots trochaïques devraient être à cette place bannis aussi strictement que les mots dactyliques ou spondaïques ; or, on en rencontre chez les poètes les plus soigneux : après III A, plus de 25 exemples chez Virgile (*Buc.* V, 23 ; *Aen.* II, 668 ; IV, 183 ; VI, 323, etc.), 4 chez Ovide (*Her.* XIII, 139 ; *Ars* II, 397 ; *Met.* VIII, 554, XII, 91), sans compter un beaucoup plus grand nombre de mots tels que *inde, illud, ipse*, qu'il est souvent un peu arbitraire de mettre hors de compte comme accessoires.

consistance. Il semble qu'une finale longue ou une finale en *-m*, dans la mesure où devant voyelle elles disparaissent moins aisément, dans la mesure aussi où devant une initiale différente (consonantique) elles se maintiendraient, aurait risqué d'évoquer fâcheusement à l'oreille la thésis interdite. De fait, cette tendance ne souffre guère d'exceptions que dans les vers où la présence simultanée de deux intermots, l'un après II A, l'autre après IV A, permet d'instituer une division ternaire par suite de laquelle disparaît toute possibilité de faire entendre une finale désagréable entre deux mots étroitement conjoints.

Dans les vers où n'existent pas simultanément un intermot après II A et un autre après IV A, la syllabe élidée est presque toujours brève selon un type :

Georg. II, 66 : fraxinus Herculeaeque arbos umbrosa coronae

Lucrèce, I-II : en 37 vers, 33 syllabes brèves, dont 15 *-que* (exceptions : II, 298, 423, 612, 1152).

Bucoliques et *Géorgiques* : en 28 vers, 27 syllabes brèves, dont 26 *-que* (exception : II, 468).

Métamorphoses, I-II : en 5 vers, 5 *-que*.

Lucain : en 23 vers, 23 *-que*.

Dans les vers où existent simultanément un intermot après II A et un autre après IV A, les exceptions sont plus nombreuses.

Lucrèce, I-II : en 20 vers, 12 syllabes brèves, dont 4 *-que* (exceptions : I, 146, 324, 368, 721 ; II, 59, 1044, 1056, 1149).

Bucoliques et *Géorgiques* : en 38 vers, 24 syllabes brèves, dont 18 *-que* (exceptions ci-dessous).

Métamorphoses, I-II : en 7 vers, 7 syllabes brèves, dont 5 *-que*.

Lucain : en 37 vers, 36 syllabes brèves, dont 26 *-que*, *-ne* (exception : II, 552).

Pour nous limiter à l'examen des exceptions qui se rencontrent dans les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, il apparaît que dix fois la syntaxe joint étroitement les deux mots entre lesquels intervient l'élision (*Georg.* I, 257, 340 ; II, 51, 451 ; III, 62, 500 ; IV, 51, 330, 501, 529). Nous sommes tenté d'attribuer une structure volontairement anormale aux quatre autres vers (*Georg.* III, 100 ; IV, 86, 471, 516).

Même dans le cas, moins caractérisé, des vers où existent simultanément un intermot après II A et un autre après IV A, les

finales longues ou en *-m* sont, à III T, beaucoup plus rares que ne le ferait attendre la composition du vocabulaire employé par le poète ou son usage ordinaire de l'élision[1].

Deuxième pied

La loi que nous avons vu s'exercer impérativement sur la structure du III^e^ pied vaut aussi pour le II^e^. En principe, le jeu de la phonétique latine semble bien exclure que la thésis du II^e^ pied (II T) soit constituée par une fin de mot[2] : chez Catulle, il n'est que 4 exceptions (64, 141 ; 67, 25 ; 97, 3, 5), 11 chez Virgile (*Buc.* II, 53 ; V, 19 ; *Georg.* II, 61 ; III, 344 ; IV, 448 ; *Aen.* III, 697 ; IV, 316, 372, 385, 486 ; V, 799), 3 chez Properce (II, 3, 11 ; II, 24, 19 ; III, 6, 25), aucune chez Tibulle, Ovide, Manilius. Mais cette loi ne s'est dégagée que progressivement : elle est enfreinte 18 fois dans les fragments d'Ennius, 55 fois dans Lucrèce I-II, et Horace continue dans une certaine mesure à recourir aux libertés anciennes.

L'intérêt de ce développement, c'est que nous y voyons l'usage proprement latin se constituer à partir d'une pratique nettement différente, beaucoup plus souple et conforme, en gros, à l'usage grec. On sait qu'en grec II T peut être constituée par une fin de mot si le vers a la césure trochaïque ou l'hephtémimère ou une penthémimère par élision, ou si, en cas de penthémimère, le monosyllabe qui constitue III A est étroitement rattaché par le sens au mot précédent[3]. Toutes les irrégularités de Catulle, de Virgile, de Properce, presque toutes celles de Lucrèce I-II se rangent dans ces catégories. Voici le détail des exemples de Lucrèce, qui, du fait de leur nombre, sont les plus instructifs :

5 exemples avec la césure trochaïque ou une penthémimère par élision.

17 exemples avec l'hephtémimère.

23 exemples avec la penthémimère, mais un lien syntaxique étroit entre le II^e^ pied et le monosyllabe qui constitue III A ; ce

1. Il suffit de comparer avec ce qui se passe au IV^e^ pied : quand IV A est constituée par la pénultième d'un mot dont la finale s'élide, on compte dans les *Bucoliques* et les *Géorgiques*, en 142 vers, 56 syllabes brèves élidées, 51 longues, 35 finales en *-m* ; dans les *Métamorphoses*, I-II, en 93 vers, 78 syllabes brèves élidées, 13 finales en *-m*, 2 longues.

2. Cf. *supra*, p. 201, n. 3.

3. Cf. L. Havet, *op. cit.*, §§ 8-10 et 28.

monosyllabe est 18 fois une forme du verbe *sum* (type : *sed nil dulcius est*), 3 fois un nom précédé de son adjectif (I, 72, 833 ; II, 854), 2 fois une préposition en anastrophe (I, 714, 763). Restent 10 exemples où l'on peut souvent, comme en grec en pareil cas, s'interroger (I, 210 et II, 515 ont peut-être une hephtémimère plutôt qu'une penthémimère, etc...).

L'usage de Lucrèce est cohérent, intelligible, judicieux : il apparaît en rapport étroit avec l'organisation des césures : en cas de trochaïque ou d'hephtémimère, liberté absolue pour le IIe pied ; en cas de penthémimère, et puisque II T ne peut être constitué d'une fin de mot sans qu'un monosyllabe s'ensuive, tendance à ce que ce monosyllabe, quand il n'a pas valeur spéciale (cas du monosyllabe en relief), se soumette au rythme du vers et, donc, fasse bloc avec le mot qui précède (cas du monosyllabe absorbé) ; il ne s'agit, d'ailleurs, que d'une tendance, nullement impérative, car la césure peut n'être que faiblement marquée.

Rien mieux que cette analyse de l'usage de Lucrèce ne saurait montrer à quel point l'usage établi par Catulle et par Virgile s'inspire en fait, sous une apparente continuité, d'un principe tout différent : toutes ces distinctions fines qui justifient sur le plan rythmique la pratique nuancée de Lucrèce sont récusées et, dans tous les cas, quel que soit le rythme du vers et l'organisation de la ou des césures, le poète s'astreindra à ne jamais constituer II T par une fin de mot. A moins de voir là une restriction gratuite, dépourvue de toute signification, il faut bien reconnaître que la loi suivie désormais n'est plus en rapport avec le rythme du vers, mais avec la phonétique du mot.

On voit mal comment ce serait le rythme du vers qui clochât dans des vers tels que :

Buc. V, 19 : sed tu desine plura puer ; successimus antro
Aen. III, 697 : iussi numina magna loci ueneramur et inde
— IV, 372 : nec Saturnius haec oculis pater aspicit aequis
— IV, 385 : et cum frigida mors anima seduxerit artus

ou qui exclurait des hémistiches **diceret : omnia sunt* (alors que *diceret : haec mea sunt* se lit en *Buc.* IX, 4), **aureus emicat in foliis* (alors que *aureus ipse sed in foliis* se lit dans *Georg.* IV, 274). Il semble que ces vers sont ou seraient rythmiquement excellents ; c'est d'un autre côté qu'ils doivent pécher, sous le rapport de la

mélodie verbale compromise par la fâcheuse coïncidence de II T avec une finale de mot.

Bien entendu, nous allons, et pour les mêmes raisons, trouver au IIe pied, quand l'arsis y est constituée par la pénultième d'un mot dont la finale s'élide, l'équivalent de ce que nous avions précédemment noté pour le IIIe pied : une forte tendance à ce que la finale élidée soit constituée d'une syllabe brève, afin d'éviter jusqu'à l'apparence de la thésis proscrite.

Bucoliques et *Géorgiques :* en 59 vers, 50 syllabes brèves, dont 34 *-que* (9 exceptions).

Métamorphoses, I-II : en 29 vers, 27 syllabes brèves, dont 21 *-que* (exceptions : I, 469 ; II, 520 ; on remarquera que, dans ces deux cas, les deux mots sont étroitement soudés par le sens)[1].

Le problème des césures

Les faits que nous venons de mettre en lumière manifestent qu'au moins dans la partie centrale de l'hexamètre la place des syllabes dans le mot a pour l'organisation du vers une importance capitale ; en particulier, les fins de mots y sont l'objet d'un statut et, pour mieux dire, d'interdits spéciaux. Ce n'est pas ici le lieu de tirer de cette observation les conséquences qu'elle peut comporter pour une meilleure intelligence et de la phonétique latine et de la nature de l'hexamètre ; il faudrait, d'ailleurs, verser à ce dossier d'autres documents. Nous voudrions montrer seulement que le problème des césures de l'hexamètre peut en être fort éclairci et simplifié.

Ce qui, en cette matière, obscurcit et complique si fort les descriptions des métriciens, c'est qu'ils ne distinguent pas les arrangements de mots qui ont valeur par rapport au rythme du vers et ceux qui, indépendamment de ce rythme, répondent seulement aux différents caractères qui affectent les syllabes selon leur place dans le mot.

Par exemple, il est incontestable que, dans les vers qui n'ont ni trihémimère, ni penthémimère, ni trochaïque IIIe, un intermot

1. Pour apprécier le caractère intentionnel de cette rareté des syllabes longues ou en *-m*, cf. *supra*, p. 209, n. 1.

après le trochée II^{e} accompagne toujours, chez Virgile, la césure hephtémimère :

Buc. VIII, 35 : hirsutumque supercilium promissaque barba

Mais on ne devrait pas, pour autant, parler d'une coupe trochée second-hephtémimère comme si ces deux intermots faisaient couple et qu'il existât entre eux une correspondance analogue à celle qui existe dans certains vers entre trihémimère et hephtémimère. Étant donnés les interdits qui pèsent sur II T et III T, un intermot au trochée II^{e} était en de tels vers inévitable, à moins que le poète ne se résignât à faire précéder l'hephtémimère d'un mot d'au moins cinq demi-pieds (*expergefactos*), ce dont il semble n'y avoir aucun exemple dans toute la latinité[1]. Ces vers ont donc, sans plus, la césure hephtémimère ; les nécessités par suite desquelles apparaît un intermot au trochée II^{e} appartiennent à un autre ordre[2].

Ou encore, dans les vers qui n'ont pas de penthémimère, les métriciens distinguent volontiers des coupes triples : trihémimère-trochaïque III^{e} -hephtémimère, trihémimère-diérèse après II T-hephtémimère :

Buc. I, 5 : formosam resonare doces Amaryllida siluas
— I, 40 : quid facerem? neque seruitio me exire licebat

Rythmiquement, ce tronçonnement du vers, et en sections d'une telle inégalité, semble bien difficile à interpréter[3]. Il est douteux que la diérèse après II T, en une place où interviennent si rarement des ponctuations fortes, puisse avoir valeur rythmique ; la trochaïque elle-même — quoique l'exemple grec en ait, évidemment, imposé la notion aux Latins — est si complètement en dehors du

1. On lit *periculament(a)* dans Ennius, *Ann.* 362, mais la restitution du vers n'est pas sûre.

2. Bien entendu, les poètes qui ne se refusent pas systématiquement à former II T d'une fin de mot n'ont eu aucune difficulté à se passer d'un intermot au trochée second et sans que, pour autant, leurs vers devinssent boiteux (cf. Lucr., II, 828, 892 ; V, 501, 740, 1136 ; VI, 397, etc... ; chez Lucrèce, sur 82 vers sans trihémimère, penthémimère ni trochaïque III^{e}, l'intermot au trochée second manque 55 fois).

3. Ne s'égare-t-on pas en cherchant l'équilibre de ces vers dans la manière dont les « temps marqués » se distribuent de part et d'autre des prétendues coupes (cf. L. Havet, *op. cit.*, § 104 ; L. Nougaret, *op. cit.*, §§ 63-82 A, et surtout A. Cordier, *Les débuts de l'hexamètre latin*, p. 38-53)? Nous n'arrivons pas à comprendre à quoi pourraient concrètement, oralement, répondre ces partages. Comment expliquer des vers du type de *Buc.* 1, 40 (cité ci-dessus), où l'une des sections ne comporte aucun « temps marqué »? Comment s'expliquer que, dans les sénaires iambiques, la césure divise ordinairement les « temps marqués » en 2 + 4?

système des césures latines[1], si rarement soulignée d'une pause syntaxique, qu'on hésitera, dans la plupart de ces vers, à lui reconnaître une efficacité pour le rythme. Dans leur immense majorité, ces vers sont ou vers binaires avec une césure hephtémimère, ou vers ternaires avec deux césures, trihémimère et hephtémimère. Entre trihémimère et hephtémimère intervient un intermot soit après le trochée III^{e}, soit après II T, tout simplement parce qu'il ne peut y en avoir ailleurs (dans un vers qui, par hypothèse, n'a pas de penthémimère) sans enfreindre l'interdit relatif à III T[2].

Ou, encore, il est un type de vers où devant l'hephtémimère figure un mot ïambique, mais sans qu'il y ait d'intermot ni après II A ni après III A ; ce sont les vers que l'on classe sous la rubrique : trochaïque III^{e} -hephtémimère, comme si du point de vue du rythme une coupe double de cette structure pouvait présenter une signification quelconque. On constate qu'à partir de Virgile ces vers tendent à se fixer en deux types seulement :

Aen. II, 28 : desertosque uidere locos litusque relictum

et surtout :

Aen. XII, 828 : occidit occideritque sinas cum nomine Troia

Est-ce une coupe triple qui se forme, avec trochaïque II^{e} ou diérèse après le I^{er} pied? Nullement. Il est tout simplement impossible, une fois posée l'absence de penthémimère et de trihémimère, de se dispenser, sans enfreindre les interdits relatifs à II T, de la présence d'un intermot à l'une ou à l'autre de ces deux places[3].

En fait, il semble bien que l'hexamètre latin se soit prêté seulement à trois types rythmiques fondamentaux[4] :
— rythme binaire croissant (second hémistiche plus long que le

1. Bien vu par L. Nougaret, *op. cit.*, § 71.

2. Cf. encore L. Nougaret, *op. cit.*, § 78. — Entre trihémimère et hephtémimère, un intermot intermédiaire serait pourtant possible à une autre place, entre les deux brèves d'un dactyle II ; de cette disposition nous ne connaissons en latin qu'un très petit nombre d'exemples (*per* [*et*] *amicitiam*, Hor., *Sat.* I, 3, 5 ; II, 4, 88 ; *A. P.* 167 ; *in Auentino*, Hor., *Ep.* II, 2, 69). Cette rareté s'explique peut-être par le petit nombre des mots de forme ⏑–⏑⏑– ayant initiale vocalique (5 dans les *Satires* d'Horace, une dizaine dans les *Géorgiques*) ; d'autre part, en toute position, dans tous les types de vers, les monosyllabes brefs sont peu nombreux : 62 seulement sur un total de 590 monosyllabes dans *Georg.* I.

3. A moins de recourir à des mots du type *inanitusque* (Lucr., VI, 1025 ; Virg., *Aen.* I, 426 — le vers est peut-être inauthentique), *circumsaltante* (Prud., *Symm.* I, 135), *intolerabilibusque* (Lucr., VI, 1158) ; nous ne connaissons que ces exemples.

4. Les seuls vers qui échappent à ces types sont ceux qui n'ont d'intermot ni après III A

premier) : césure penthémimère (avec éventuellement des intermots après II A ou [et] IV A, ou [et] après trochée II^{e} ou [et] III^{e}, ou [et] après II T non finale).
— rythme binaire décroissant : césure hephtémimère (avec éventuellement des intermots après II A ou [et] III A, ou [et] après trochée II^{e} ou [et] III^{e}, ou [et] après II T ou [et] III T non finales).
— rythme ternaire : césures trihémimère et hephtémimère (avec éventuellement des intermots après III A, ou [et] après trochée II ou [et] III^{e}, ou [et] après III T non finale).

Le jeu des élisions, la distribution de mots d'inégale longueur diversifie ces trois types fondamentaux en figures particulières, très nombreuses[1]. Il importe au plus haut point de les reconnaître, de les distinguer, puisque chacune a son histoire, que chaque poète a ses préférences ; on ne saurait, en ce travail, être trop minutieux ni trop précis. Mais tout se brouille dans la confusion si l'on veut déduire ces figures des seules exigences du rythme. Le tissu de l'hexamètre est plutôt tissé de deux fils : le rythme métrique, plus ou moins pressé, contrasté, par l'inégale proportion des spondées et des dactyles, mais, dans ses articulations majeures, étroitement lié à la syntaxe ; et, d'autre part, apparemment harmonisée à la sextuple ondulation de l'arsis et de la thésis, une mélodie verbale qui relève de la phonétique du mot et de l'accentuation.

Jacques PERRET.

ni après IV A. Avec ou sans intermot après II A, ils ont toujours un intermot après le trochée III^{e}. Après Lucrèce, ils n'apparaissent plus que très rarement pour des singularités d'expression, souvent fort évocatrices, mais qui manifestent à quel point ils sont en dehors du système général de la versification latine (cf. L. Nougaret, *op. cit.*, §§ 71 et 76).

1. A partir de Virgile, la tendance est nette à n'écrire plus de vers — quel qu'en soit le rythme — qui n'aient un intermot dans le III^{e} pied ; il est possible que les poètes aient pensé établir ainsi de vers à vers une continuité plus marquée.